

## ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES

✉ Place du champ de foire – 58330 Saint Saulge

☎ 03.86.58.21.93.

📧 0580928U@ac-dijon.fr

### MODALITÉS D'ACCUEIL À L'ATTENTION DES FAMILLES (RENTRÉE 2020/2021)

*Ce protocole présente les modalités d'accueil des élèves dans leur école « adaptée » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Nous invitons les familles à le lire très attentivement et à le présenter à leur enfant.*

**Dans l'école, le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves. Tous les adultes en porteront un. L'école dispose de gel hydro-alcoolique.**

Afin de limiter les regroupements, les élèves entreront dans l'école par deux accès.

Par ailleurs, les parents des élèves ne seront pas autorisés à accompagner leur enfant jusque dans les classes. Seuls les parents des élèves de PS pourront entrer dans la cour de l'école uniquement s'ils portent un masque.

	Accès	Horaires	
		Le matin	L'après-midi
PS MS	Portail du haut	Accueil entre <b>8h20 et 8h30</b>	Accueil entre <b>13h20 et 13h30</b>
CE1 CE2			
GS CP ULIS	Portail du bas	Sortie des élèves à <b>12h00</b>	Sortie des élèves à <b>16h00</b>
CM1 CM2			

***Les élèves d'une même fratrie entreront et sortiront par le même accès que le plus jeune. Nous comptons sur vous pour ne pas arriver avant 8h20 ou 13h20 et garder vos distances physiquement devant les portails de l'école.***

*N.B. : Le portail du haut se situe sur la place du champ de foire. Celui du bas est accessible par la promenade du clos.*

## 1. Avant d'aller à l'école

***La responsabilité individuelle permet la protection de tous.  
Ne négligez aucun aspect s'il vous plaît.***

- Les familles s'engagent à prendre la température de leur enfant le matin. En cas de mesure supérieure à 38°C ou d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille, l'élève ne devra pas se rendre à l'école.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent obligatoirement le directeur de l'école.
- Les parents de maternelle ne sont pas autorisés à entrer dans l'école à l'exception du jour de la rentrée, pour les élèves de PS.
- Les gestes-barrières sont toujours en vigueur.



- Dans le cartable, les enfants emportent le minimum et évitent d'apporter des objets de la maison sauf leur matériel d'école (cahier de liaison notamment).
- Une gourde pleine d'eau doit être confiée à chaque enfant. Cela évite les aller/retours aux lavabos.
- Les élèves doivent disposer d'un paquet de mouchoirs en papier.
- Les élèves de PS/MS/GS peuvent emporter leur doudou.
- Les élèves de PS/MS doivent apporter un change.
- Merci de faire laver les mains à votre enfant avant de quitter la maison.

## 2. En arrivant à l'école

- À l'arrivée, les enfants attendent sur un smiley devant l'un des portails de l'école. Un adulte les informera lorsqu'ils pourront entrer dans l'école.
- Les élèves se rendent dans leur classe puis doivent se laver les mains selon l'organisation et les indications des enseignants.

### **3. Après l'école**

- Les parents doivent attendre devant le portail en se positionnant sur un smiley. Cela permet de respecter les règles de distanciation physique.
- Les élèves d'une même fratrie sortent par le même accès que le plus jeune.
- Les enfants se lavent les mains lorsqu'ils arrivent à leur domicile (les élèves ne se seront pas lavés les mains avant la sortie de 16h00).

### **4. Restauration scolaire**

- Un service de restauration est proposé dans la cantine de l'école.
- Dans la mesure du possible, le personnel veille à organiser la plus grande distanciation physique entre les enfants et à limiter le brassage entre classe.

### **5. Cas suspect**

***Si un enfant présente des symptômes évoquant une contamination à la Covid-19 (fièvre, toux, maux de tête, ...), il sera isolé dans une pièce et placé sous la surveillance d'un adulte conformément au protocole national. La famille sera immédiatement avertie et devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais. Son retour à l'école ne pourra se faire qu'avec l'avis d'un médecin.***

Nous vous invitons à consulter le document suivant :

**<http://le-saint-saulge-58.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/491/2020/08/Livret-pour-les-parents-Rentree-2020.pdf>**